



DSA.CNS.PRO.506

TYPE DE DOCUMENT PROCEDURE
NOM DU DOCUMENT DELIVRANCE D'UNE LICENCE DE STATION
 D'AERONEF AU CAMEROUN
PROCESSUS SUPERVISER LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE
PILOTE PROCESSUS DIRECTEUR DE LA SECURITE AERIENNE

	NOM	FONCTION	DATE	SIGNATURE
PREPARE PAR	LOMBOL MIMBANG Chantal Virginie Lisa	Cadre CNS	23/06/2020	
VERIFIE PAR	NTONGMO Pierre Olivier	Sous-directeur de la Navigation Aérienne et des Aérodromes	23/06/2020	
VERIFICATION QUALITE	JOB Nelly	Responsable Qualité	23/06/2020	
VALIDE PAR	SEIHOU ALIOUM OUSMANOU	Directeur de la Sécurité Aérienne	25/06/2020	
APPROUVE PAR	ASSOUMOU KOKI Paule	Directeur Général	27/06/2020	

Ce document est la propriété de l'Autorité Aéronautique.
 Toute communication ou reproduction est interdite sans autorisation préalable.
 Tous droits réservés



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Ref: DSA.CNS.PRO.506
DELIVRANCE D'UNE LICENCE DE STATION D'AERONEF AU CAMEROUN	Ed: 30 mars 2020 Rev : 00

1. EVOLUTION DU DOCUMENT

CREATION DU DOCUMENT	
DATE DE CREATION	30 mars 2020
DATE D'EFFECTIVITE	Date d'approbation par le DG

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS				
INDICE MODIF		DATE		MOTIF DE LA MODIFICATION
Edition	Révision	Issue	Effectivité	
01	00	30/03/2020		Création initiale

2. LISTE DE DIFFUSION

DETENTEUR (POUR ACTION)			
CODE	Direction/Départ./Service concerné	Mode de diffusion*	
		P	N
1	Directeur Sécurité Aérienne	X	X
2	Sous-Directeur de la Navigation Aérienne et des Aérodomes	X	X
3	Responsable Qualité	X	X
4	Tous les inspecteur CNS	X	X
5	Secrétariat Direction Sécurité Aérienne	X	X
6	Service des Communications, Navigation, Surveillance	X	X

(*) P = papier N = Numérique

DETENTEUR (POUR INFORMATION)			
CODE	Direction/Départ./Service concerné	Mode de diffusion*	
		P	N
12	Secrétariat Directeur Général		X
13	Secrétariat Directeur Général Adjoint		X
14	Audit Interne		X
15	Service Courrier		X



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Ref: DSA.CNS.PRO.506
DELIVRANCE D'UNE LICENCE DE STATION D'AERONEF AU CAMEROUN	Ed: 30 mars 2020 Rev : 00

3. TABLE DES MATIERES ET LISTE DES ANNEXES

1. EVOLUTION DU DOCUMENT.....	3
2. LISTE DE DIFFUSION	3
3. TABLE DES MATIERES ET LISTE DES ANNEXES	4
4. OBJET	5
5. DOMAINE D'APPLICATION.....	5
6. VALIDITE.....	5
7. SYSTEME DE REFERENCE	5
8. DEFINITIONS / ABBREVIATIONS	5
8.1 DEFINITIONS	5
8.2 ABBREVIATIONS	6
9. ROLES ET RESPONSABILITES	7
10. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE.....	8
10.1 EVALUATION DE LA DEMANDE FORMELLE	8
10.2 Mission de contrôle :.....	9
10.3 Délivrance de la Licence de Station d'Aéronef.....	9
10.4 Renouvellement de la validité de la Licence de Station d'Aéronef	9
10.4.1 Mission de contrôle :	9
10.4.2 Confirmation de la validité de la Licence de Station d'Aéronef :	9
10.5 Modification de la Licence de Station d'Aéronef.....	10
10.5.1 Mission de contrôle :	10
10.5.2 Délivrance d'une nouvelle LSA :.....	10
11. ANNEXE 1 (03 LOGIGRAMMES DE LA PROCEDURE DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT ET DE MODIFICATION DE LICENCE DE STATION D'AERONEF)	11
12. ANNEXE 2 (LISTE DE VERIFICATION DES INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES DE BORD EN VUE DE LA DELIVRANCE DE LA LICENCE DE STATION D'AERONEF)	15



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Ref: DSA.CNS.PRO.506
DELIVRANCE D'UNE LICENCE DE STATION D'AERONEF AU CAMEROUN	Ed: 30 mars 2020 Rev : 00

4. OBJET

Décrire le déroulement des processus de délivrance d'une Licence de station d'aéronef ou de renouvellement de sa validité.

5. DOMAINE D'APPLICATION

La présente procédure s'applique à tous les aéronefs civils inscrits dans le registre d'immatriculation Camerounais.

6. VALIDITE

Début Validité : A compter de la date d'approbation par le Directeur Général ;

Durée validité : Jusqu'à sa prochaine revue motivée.

7. SYSTEME DE REFERENCE

- Décret N°2003/2033/PM du 04 Septembre 2003 relatif à la navigation aérienne dans l'espace aérien Camerounais ;
- Décision N°000501/D/CCAA/DNA/SDCA du 04 Sept 2006 fixant les conditions de délivrance d'une licence de station d'aéronef.

8. DEFINITIONS / ABBREVIATIONS

8.1 DEFINITIONS

Exploitant d'aéronef(s) : Personne, organisme ou entreprise qui se livre ou propose de se livrer à l'exploitation d'un ou de plusieurs aéronefs.

Homologation : est la certification de la conformité d'un produit à une norme ou à une réglementation.

Immatriculation : consiste à donner un identifiant à un aéronef.



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Ref: DSA.CNS.PRO.506
DELIVRANCE D'UNE LICENCE DE STATION D'AERONEF AU CAMEROUN	Ed: 30 mars 2020 Rev : 00

Licence de station d'aéronef (LSA): La licence de station d'aéronef atteste la conformité de l'installation radioélectrique de bord (IRB) au règlement relatif aux radiocommunications (UIT).

Logigramme : Représentation graphique de l'enchaînement des opérations d'une procédure.

Procédure : Selon 9000 : 2015, manière spécifiée d'effectuer une activité ou de réaliser un processus.

Processus : Selon ISO 9000 :2015, ensemble d'activités corrélées ou en interaction qui transforme des éléments d'entrée en éléments de sortie.

Responsable Qualité : personne en charge de la coordination du système de management de la qualité nommée par la direction générale.

Station Radio d'aéronef : Un ou plusieurs émetteurs ou récepteurs, ou un ensemble d'émetteurs et de récepteurs placés à bord d'un aéronef pour assurer un service de radio communication, de radionavigation ou de surveillance.

8.2 ABREVIATIONS

CCAA	Cameroon Civil Aviation Authority
DG	Directeur Général
DGA	Directeur Général Adjoint
DCSA	Directeur Chargé de la Sécurité Aérienne
IRB	Installations Radioélectriques de Bord
LSA	Licence de Station d'Aéronef
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PV	Procès-verbal
SCNS	Service des Communications, Navigation et Surveillance
SDNAA	Sous-directeur de la Navigation Aérienne et des Aérodrômes

**TSO** Technical Standard Order**UIT** Union Internationale des Télécommunications**9. ROLES ET RESPONSABILITES**

ACTEURS	RÔLES/RESPONSABILITÉS
Exploitant	<ul style="list-style-type: none">- Adresse une demande de délivrance de Licence de Station radio d'Aéronef (LSA) ;- Adresse une correspondance au DG de la CCAA pour signaler la modification des installations radioélectriques de bord ;- Procède à la mise à œuvre des actions correctives à la demande de la CCAA.
Service CNS	<ul style="list-style-type: none">- Evalue le dossier de demande de LSA ;- Si nécessaire, prépare une correspondance à l'exploitant pour complément du dossier de demande de LSA ;- Prépare la LSA en deux exemplaires et le projet de lettre transmettant un des exemplaires à l'exploitant ;- Procède au suivi de la mise en œuvre des actions correctrices ;- Classe un exemplaire de la LSA dans le dossier de l'aéronef ;- Planifie la surveillance continue annuelle des stations d'Aéronef- Prépare la correspondance à envoyer à exploitant assortie des dates de la mission de contrôle des installations radioélectriques de bord (IRB);- Effectue les missions de contrôle des installations radioélectriques de bord, produit les PV et le rapport d'inspection;- Prépare la correspondance adressée à l'exploitant visant la confirmation de la validité de la LSA ;- Procède au classement de la lettre de renouvellement de la LSA dans le dossier de l'aéronef.
SDNAA	<ul style="list-style-type: none">- Transmet au service CNS le dossier de demande de LSA de l'exploitant pour évaluation ;- Vérifie que l'évaluation du dossier de demande de LSA s'est fait conformément aux exigences réglementaires ;- Soumet son avis motivé au DCSA pour accord de délivrance/renouvellement/modification de la LSA.
DCSA	<ul style="list-style-type: none">- Transmet le dossier de demande de LSA au SDNAA pour examen ;



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Ref: DSA.CNS.PRO.506
DELIVRANCE D'UNE LICENCE DE STATION D'AERONEF AU CAMEROUN	Ed: 30 mars 2020 Rev : 00

	<ul style="list-style-type: none">- Soumet son avis motivé au DG/CCAA sur la base des résultats de l'évaluation du dossier de demande de LSA ainsi que le rapport de la mission de contrôle des IRB produit par le service CNS pour approbation et signature de délivrance/renouvellement/modification de la LSA ;- Valide le planning de surveillance continue annuelle des stations d'Aéronef;
DG/CCAA	<ul style="list-style-type: none">- Instruit l'examen du dossier de demande de LSA au DCSA ;- Accepte ou refuse le plan d'actions correctives de l'exploitant /ANSP et émet des recommandations si besoin se fait ;- Signe les correspondances relatives aux missions de contrôle des IRB, de confirmation de la validité de LSA et de renouvellement de la LSA ;- Signe les deux exemplaires de LSA.

10. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

10.1 EVALUATION DE LA DEMANDE FORMELLE

Elle est déclenchée dès la réception d'une demande de licence de station d'aéronef par un exploitant d'aéronef civil inscrit dans le registre d'immatriculation Camerounais.

Elle a pour objet :

- **D'évaluer le dossier descriptif de l'installation qui comprend :**
 - Liste des installations radioélectriques de bord ;
 - Une copie du certificat d'immatriculation ;
 - Bande de fréquences opérationnelles ;
 - La puissance de chaque émetteur ;
 - La classe d'émission ;
 - Référence TSO.
- **De remplir la checklist dans ses parties suivantes :**
 - Renseignement sur l'aéronef (Immatriculation, type, numéro de série, capacité en siège, masse maximale au décollage, propriétaire) ;
 - Données administratives (Cf. Annexe 2).



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Ref: DSA.CNS.PRO.506
DELIVRANCE D'UNE LICENCE DE STATION D'AERONEF AU CAMEROUN	Ed: 30 mars 2020 Rev : 00

10.2 Mission de contrôle :

La mission de contrôle porte sur :

- la vérification de la composition des installations radioélectriques ;
- l'analyse des fiches techniques de relevés des anomalies ;
- l'identification des éléments à potentiel limité ;
- la vérification de la conformité des installations aux normes TSO ;
- la vérification de l'état de fonctionnement des installations (Evaluation des paramètres opérationnels de chaque installation conformément à la checklist en annexe) ;
- la rédaction du procès-verbal de contrôle ; et
- l'élaboration du rapport de la mission de contrôle.

10.3 Délivrance de la Licence de Station d'Aéronef

Elle est déclenchée si les conclusions du rapport de mission de contrôle sont satisfaisantes :

- établir le projet de LSA en deux (02) exemplaires;
- soumettre la LSA à la signature du DG de la CCAA accompagnée d'une lettre de transmission ;
- classer un exemplaire signé dans le dossier de l'aéronef concerné.

10.4 Renouvellement de la validité de la Licence de Station d'Aéronef

Elle est déclenchée par le planning de la surveillance continue de la LSA et se déroule comme suit :

10.4.1 Mission de contrôle :

La mission de contrôle porte sur les mêmes points énoncés en 10.2.

10.4.2 Confirmation de la validité de la Licence de Station d'Aéronef :

Préparer une correspondance visant la confirmation de la validité de la LSA conformément aux conclusions du rapport de contrôle des installations radioélectriques de bord de l'aéronef concerné.



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Ref: DSA.CNS.PRO.506
DELIVRANCE D'UNE LICENCE DE STATION D'AERONEF AU CAMEROUN	Ed: 30 mars 2020 Rev : 00

10.5 Modification de la Licence de Station d'Aéronef

Elle est déclenchée lorsque l'exploitant envoie une correspondance pour signaler la modification des installations radioélectriques de bord et se déroule comme suit :

10.5.1 Mission de contrôle :

La mission de contrôle porte sur :

- la vérification de la conformité des installations nouvellement installées aux normes TSO ;
- la vérification de l'état de fonctionnement des installations nouvellement installées (Evaluation des paramètres opérationnels de chaque installation conformément à la checklist en annexe) ;
- la rédaction du procès-verbal de contrôle (en deux exemplaires dont une pour l'exploitant et l'autre qui sera gardé dans le dossier de l'aéronef) ; et
- l'élaboration du rapport de la mission de contrôle.

10.5.2 Délivrance d'une nouvelle LSA :

Elle est déclenchée si les conclusions du rapport de la mission de contrôle sont satisfaisantes et suit le même processus décrit au point 10.3.

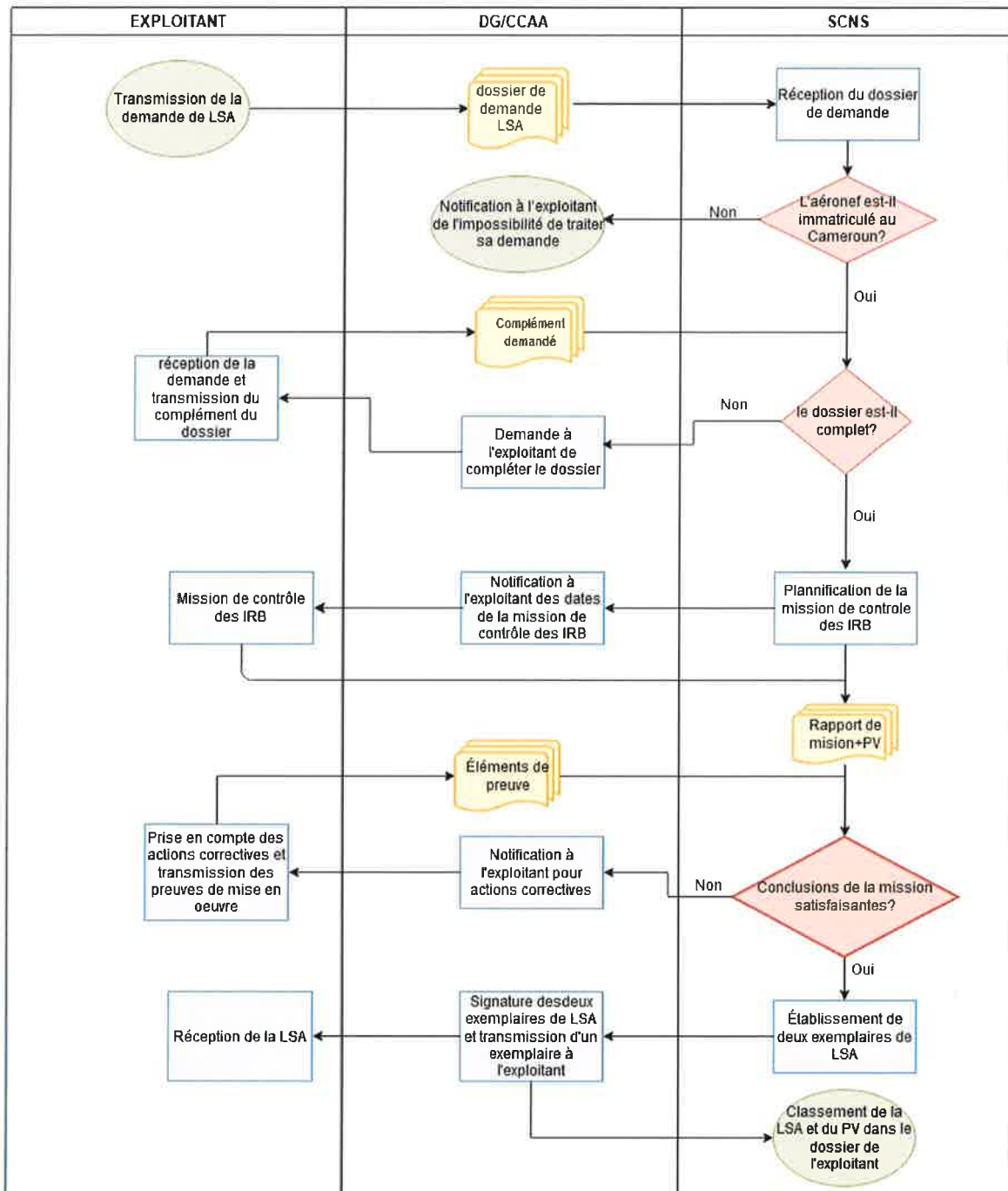


CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Ref: DSA.CNS.PRO.506
DELIVRANCE D'UNE LICENCE DE STATION D'AERONEF AU CAMEROUN	Ed: 30 mars 2020 Rev : 00

**11. ANNEXE 1 (03 LOGIGRAMMES DE LA PROCEDURE DE
DELIVRANCE, DE RENOUELEMENT ET DE MODIFICATION DE
LICENCE DE STATION D'AERONEF)**

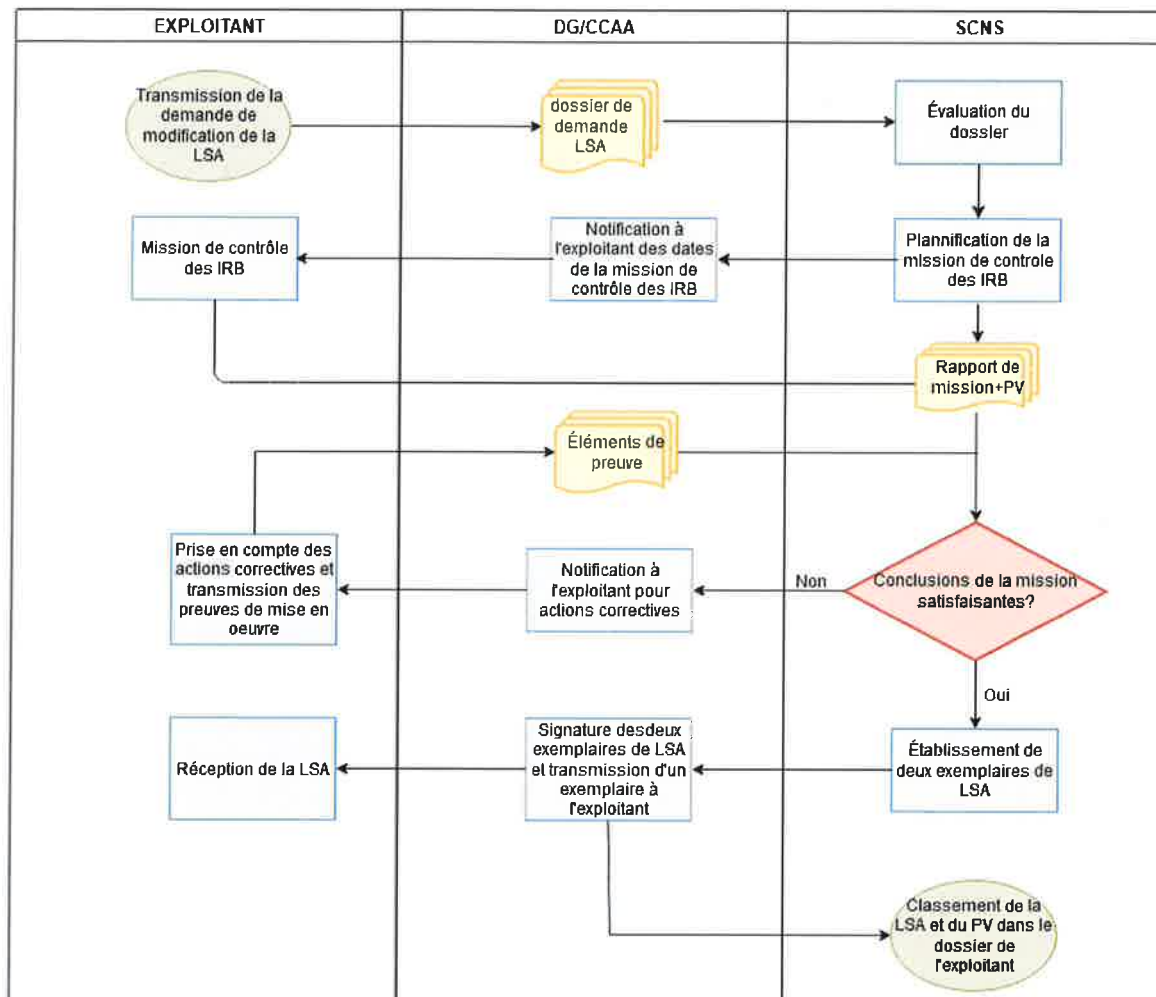


LOGIGRAMME DE LA PROCEDURE DE DELIVRANCE DE LSA





LOGIGRAMME DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DE LSA





CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Ref: DSA.CNS.PRO.506
DELIVRANCE D'UNE LICENCE DE STATION D'AERONEF AU CAMEROUN	Ed: 30 mars 2020 Rev : 00

**12. ANNEXE 2 DSA.ANS.CHKL.802 (LISTE DE VERIFICATION DES
INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES DE BORD EN VUE DE LA
DELIVRANCE DE LA LICENCE DE STATION D'AERONEF)**